



CONFERENCE OF INGOs
OF THE COUNCIL OF EUROPE

CONFERENCE DES OING DU
CONSEIL DE L'EUROPE

La Conférence des OING du Conseil de l'Europe CONF/PRES/SPEECH(2014)4

Intervention de Jean-Marie Heydt, Président de la Conférence of OING, à la Conférence à haut niveau sur la Charte sociale européenne (Turin, 17-18 octobre 2014)

Cette contribution, dont je suis porteur, je la fais en ma qualité de Président de la Conférence des OING du Conseil de l'Europe. Elle est le fruit des travaux d'acteurs de la société civile engagés dans des ONG, mais aussi de personnes ayant vécu ou vivant encore dans la pauvreté réunis à Turin en parallèle de la Conférence à haut niveau sur la Charte sociale européenne. J'ai encore à l'oreille le témoignage de cette jeune adolescente qui venait du Portugal et qui disait : *« acceptez-moi pour ce que je suis et non pour le quartier d'où je viens...non pour la couleur de ma peau, ou pour mon accent...., non pour ma pauvreté économique.... acceptez-moi pour ce que je suis : une adolescente qui fait des études, même si mes parents me nourrissent grâce à la banque alimentaire – acceptez-moi comme une adolescente qui veut partager pleinement la vie en société ! »*.

Lors de cette rencontre, nous nous sommes appuyés sur les textes existant dans le droit européen et notamment sur l'article 30 de la Charte sociale européenne. Et nous avons fait un constat positif : *« les instruments juridiques pour lutter contre la pauvreté existent au niveau européen et dans les législations de presque tous les Etats. Les Principes Directeurs sur - Extrême pauvreté et droits de l'Homme - de l'ONU déclinent les mesures permettant, dans le détail, une bonne application de ces législations. »*. Nous savons que la Charte sociale européenne est indivisible des droits fondamentaux.

Cependant, tout texte – quel qu'en soit sa qualité – est très vite dépassé par l'évolution de la société si ce texte n'est pas rendu « dynamique », c'est-à-dire s'il n'est pas mis constamment en œuvre en tenant compte des réalités.

Ainsi, le fléau qu'est la pauvreté n'est plus uniquement conjoncturel – même en période de crise – mais il est devenu « structurel ». Trop souvent nous traitons une « branche malade » de l'arbre, oubliant en cela que les racines sont aussi atteintes. C'est la raison pour laquelle nous devons avoir une approche qui dépasse les 47 États membres du Conseil de l'Europe.

Nos travaux nous ont conduits à nous interroger :

- Pourquoi ce cadre juridique, ainsi que les stratégies proposées pour sa mise en œuvre, n'ont-ils pas provoqué des améliorations visibles dans les sociétés en Europe ?
- Pourquoi la pauvreté ne fait-elle qu'augmenter ?
- Doit-on en conclure à l'impuissance des institutions internationales ou bien au fait que la situation est devenue telle que nos États n'arrivent plus à endiguer les conséquences destructrices, à la fois pour les personnes, mais aussi pour la cohésion sociale de chaque pays ?

Nous relevons qu'il existe un écart parfois important entre le texte de la Charte sociale et son application. C'est pourquoi, ce constat nous a conduits, dans chaque pays, à élaborer des moyens efficaces de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Mais en amont de toutes propositions, pour ne pas nous tromper d'objectif, nous devons toujours nous poser la question : qu'attendent réellement tous ceux qui vivent au quotidien l'exclusion ou la pauvreté ?

Il ressort de nos partages au cours de notre rencontre du 17 octobre 2014, que dans leur action, les ONG et les personnes vulnérables se heurtent sans cesse à des barrières administratives locales,

régionales, nationales et internationales, à des réglementations parfois contradictoires, à l'insuffisance des moyens financiers et humains et surtout, à des préjugés et une atteinte à leur dignité.

Bien évidemment, à cela s'ajoutent les effets dévastateurs des politiques d'austérité sur des populations entières qui vivent dans les États membres. Si l'austérité est une réalité économique pour tous décideurs politiques, nous rappelons qu'elle est aussi une réalité destructrice de la cohésion sociale et du capital humain. Et pourtant, nous mesurons à quel point nos sociétés ont besoin de ce capital humain qui contribue également au développement de l'Europe.

Pour faire face à ces évidences, nous devons nous (les États et les ONG) engager résolument à travailler ensemble pour que, dépassant les constats d'impuissance et les barrières, soient mises en œuvre des politiques et des mesures préconisées par les personnes vulnérables qui, par l'expérience, sont en capacité de nous conseiller sur des solutions pour gagner le combat contre l'exclusion et pour la dignité.

C'est possible de travailler ensemble et nous l'avons déjà prouvé, par exemple en 2012, où nous avons signé une Déclaration commune entre le *Comité des Ministres*, l'*Assemblée parlementaire*, le *Congrès des pouvoirs locaux et régionaux* et la *Conférence des OING*.

Pour poursuivre cette perspective, voici quelques-unes des « pistes fléchées » que nous préconisons :

- Après des législateurs européens, dont nous attendons que les dispositions légales, prises dans le domaine économique et consacrées dans les Traités, soient respectueuses de l'ensemble des droits de l'Homme qu'ils soient civils, politiques, économiques ou sociaux ; nos droits doivent toujours être en harmonie avec nos valeurs ;
- Après du Comité européen des droits sociaux, où nous attendons la poursuite de sa jurisprudence éclairée, notamment des articles 30 et 31 de la Charte sociale européenne ;
- Après des États, ceux qui ne l'ont pas encore fait, où nous attendons leurs ratifications des articles de la Charte ainsi que du Protocole additionnel portant sur les réclamations collectives par lesquelles les OING peuvent aider les États à ne pas relâcher leurs efforts de lutte contre la pauvreté. Nous en appelons aussi aux États pour qu'ils écoutent réellement les conclusions de « violation » de la Charte sociale prononcée par le Comité européen des droits sociaux, confirmées par le Comité des Ministres et trop souvent sans suite par l'État incriminé ;
- Après des États et des pouvoirs locaux et régionaux, où nous attendons une coopération effective à la lutte contre la pauvreté et à l'élimination des préjugés et des discriminations ainsi que la mise à disposition des ressources nécessaires aux actions sur le terrain. Une ressource n'est pas uniquement de l'argent, mais c'est aussi la volonté de faciliter la mise en place d'actions ;
- Après des administrations de tous niveaux et dans tous les domaines (justice, santé, éducation, emploi, services sociaux, etc.), où nous attendons un accueil des personnes en situation de pauvreté qui soit respectueux de l'ensemble des droits de l'Homme et de la dignité inhérente à tout être humain.
- Enfin, après de tous les acteurs publics que nous invitons à être attentifs et à apporter leur soutien aux initiatives réussies des personnes vivant dans la pauvreté en coopération avec la société civile organisée. Lutter efficacement, au quotidien, contre la pauvreté ne pourra devenir une réalité que si nous avons pour objectif son éradication !

En cette journée internationale pour l'éradication de la pauvreté, nous ne pouvons nous contenter de brillants constats et de belles paroles, nous avons le devoir de nous engager, et ce de façon concrète. Les ONG et tous les acteurs de la société civile n'essayent pas de vendre un programme électoral, pour révolutionner le monde sur des bases accessoires ou superflues, mais

leur volontariat repose tout simplement sur le principe qu'une partie de nos contemporains vivent un déni de droit alors que nous disposons des textes fondamentaux qui confèrent ces droits.

Nous avons la prétention d'affirmer que deux lignes d'actions parallèles travaillent pour un monde meilleur et veulent éradiquer cette pauvreté :

- la ligne d'action « politique » que vous incarnez et qui détient le pouvoir décisionnel sur le cours des choses ;
- la ligne d'action « société civile » que nous incarnons et qui nous permet de côtoyer et connaître la souffrance au quotidien.

Permettons à ces deux lignes d'actions de cheminer ensemble pour agir dans l'intérêt commun !

Jean-Marie HEYDT,
Président de la Conférence des OING du Conseil de l'Europe.